

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 13/02/2019 PV N° 017

Etaient Presents MM :

MESSAOUDI Med – HALIMI Ahmed

ORDRE DU JOUR :

- Etude du Courrier.
- Traitement / Affaires

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION HONNEUR SENIORS

AFFAIRE N° 138 / Match : OSB SIDI BELKHIR / ICB EL BOUR (SEN) DU 08/02/2019.

Joueurs Avertis :

-AINANE Med Cherif	Lic n°1810583	OSB	01 Match Ferme Pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-KADRI Med Hamlaoui	Lic n°1810711	OSB	Jeu Dangereux
-DJAFOUR Khaled	Lic n°1810829	OSB	Jeu Dangereux
-DJAFOUR Ala-eddine	Lic n°1810594	OSB	Jeu Dangereux
-TLILI Abdelkrim	Lic n°1810865	OSB	Jeu Dangereux
-MOKRANE Rachid	Lic n°1810840	ICB	Jeu Dangereux

Amendes Clubs :

	500 DA	OSB	Conduite Incorrecte de l'Equipe
--	--------	-----	---------------------------------

AFFAIRE N° 139 / Match : CRBS BENI SOUED / IRBH EL HADJIRA (SEN) DU 09/02/2019.

Joueurs Avertis :

-SAOUD Abdellah M/Lam.	Lic n°1810360	CRBS	Jeu Dangereux
-RABIA Med Ali	Lic n°1810355	CRBS	Jeu Dangereux
-CHETIOUI Slimane	Lic n°1810678	IRBH	Jeu Dangereux
-BENATALLAH A/Hakim	Lic n°1810686	IRBH	Jeu Dangereux
-KRARBI Mustafa	Lic n°1810685	IRBH	Jeu Dangereux

AFFAIRE N° 140 / Match : MOC CHAAMBA / NRAN AMAL NAIL (SEN) DU 09/02/2019.

Joueurs Avertis :

-BENZAIR Aref	Lic n°1810070	MOC	Jeu Dangereux
-LAHRECHE Mohamed	Lic n°1810297	NRAN	Jeu Dangereux
-GHIABA Khaled Ousama	Lic n°1840407	NRAN	Jeu Dangereux

AFFAIRE N° 141 / Match : EST TOUGGOURT / CSCAG AIN GUEDIMA (SEN) DU 09/02/2019.**Joueurs Avertis :**

-ZABOUB Sofiane	Lic n°1810390	EST	01 Match Ferme Pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-AOUADIA Redouane	Lic n°1810396	EST	Jeu Dangereux
-MAAMRI Touhami	Lic n°1810501	CSCAG	Jeu Dangereux
-MAAMRI Zakaria	Lic n°1810496	CSCAG	Jeu Dangereux

Joueurs Exclus :

-MAAMRI Zakaria	Lic n°1810877	CSCAG	01 Match Ferme Cumul de Cartons
-----------------	---------------	-------	---------------------------------

AFFAIRE N° 142 / Match : PHMD HASSI MESSAOUD/NRMK EL KSOUR (SEN) DU 09/02/2019.**Joueurs Avertis :**

-BEKHDIDJA Kaddour	Lic n°1810460	PHMD	Anti Jeu
-HABBAZ Ali	Lic n°1810673	NRMK	Jeu Dangereux

AFFAIRE N° 143 / Match : CMC CHOTT / CSM M'NAGUEUR (SEN) DU 09/02/2019.**Joueurs Avertis :**

-GUETOUCHE Amar	Lic n°1810039	CMC	Jeu Dangereux
-BELKHIR Mohamed	Lic n°1810136	CSM	Anti Jeu

Joueurs Signalés :

-BARKAT Belkhir	Lic n°1810032	CMC	04 Matchs Fermes Provocation du Public en fin de partie + 5.000 DA d'Amende A/C du 13/02/2019.
-----------------	---------------	-----	--

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'arbitre ;
- Vu le rapport du délégué ;
- Cinq Mille (5.000 DA) d'Amende a l'equipe du CMC Chott pour jets de Projectiles en fin de partie (Article 49 du Règlement du Championnat

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION PRE-HONNEUR « A » SENIORS**AFFAIRE N° 144 / Match : CSL LAGRAF / SMBT TOUGGOURT (SEN) DU 08/02/2019.****Joueurs Avertis :**

-BOUGOFFA Djaballah	Lic n°1810190	CSL	Jeu Dangereux
-ZIDI Abderahmane	Lic n°1810209	CSL	01 Match Ferme Pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-BOUGOFFA Med Fethi	Lic n°1810195	CSL	Anti Jeu
-BOUKHELKHAL Hodeifa	Lic n°1810764	SMBT	Jeu Dangereux
-ARAR Ahmed El Hadj	Lic n°1810760	SMBT	Jeu Dangereux

AFFAIRE N° 145 / Match : EFAN NEZLA / JSG GOUG (SEN) DU 08/02/2019.**Joueurs Avertis :**

-FERHI Seddik	Lic n°1810837	EFAN	Jeu Dangereux
-MAZOUZI Hamza	Lic n°1810134	EFAN	Jeu Dangereux
-FETIMI Lakhdar	Lic n°1810793	JSG	Jeu Dangereux

AFFAIRE N° 146 / Match : USH EL HARHIRA / USB BENACER (SEN) DU 08/02/2019.**Joueurs Avertis :**

-KERROUCHE Kotb-Edine	Lic n°1810165	USH	Anti Jeu
-KERROUCHE Miloud	Lic n°1810747	USH	Anti Jeu

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'arbitre ;
- Vu le rapport du délégué ;

- Vu le rapport de l'Equipe de l'USH El Harhira ;

Attendu que la rencontre a été arrêtée a la 44 éme Minute de jeu, suite a l'agression de l'arbitre par le joueur ABIA Saber licence n°1810819 de l'equipe de l'USB Benacer

Par ces Motifs la Commission Décide

- Match perdu par pénalité a l'equipe l'USB Benacer, pour en attribuer le gain a l'equipe de l'USH El Harhira qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- **Joueur ABIA Saber**, licence n°1810819 (USB) Un (01) An de suspension Ferme pour Agression envers Officiel A/C du 13 Février 2019
- Dix Mille (10.000 DA) d'Amende a l'equipe de l'USB Benacer A/C du 13 Février 2019.
- **Joueur LAIB Boubakeur**, licence n°1810437 (USB) Huit (08) Matchs de Suspensions Fermes pour Tentative d'Agression envers Officiel A/C du 13 Février 2019.
- Cinq Mille (5.000 DA) d'Amende a l'equipe de l'USB Benacer A/C du 13 Février 2019.

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION PRE-HONNEUR « B » SENIORS**AFFAIRE N° 147 / Match : RBB EL BORMA / MBHM 'B' HASSI MESSAOUD (SEN) DU 09/02/2019.****Joueurs Avertis :**

-SOUTA Zine Abidine	Lic n°1810512	MBHM 'B'	01 Match Ferme Pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-GUEMAOUNE Bila	Lic n°1810299	RBB	01 Match Ferme Pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'arbitre ;
- Vu le rapport du délégué ;

- Vu le rapport de l'Equipe du RBB El Borma;

Attendu que la rencontre a été arrêtée a la 75 éme Minute de jeu, suite a l'agression de l'arbitre par le joueur LAKHNECHE Med Abdeldjalil, licence n°1810513 de l'equipe du MBHM'B' Hassi Messaoud

Par ces Motifs la Commission Décide

- Match perdu par pénalité a l'equipe du MBHM'B' Hassi Messaoud, pour en attribuer le gain a l'equipe du RBB El Borma qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- **Joueur LAKHNECHE Med Abdeldjalil**, licence n°1810513 (MBHM'B') Un (01) An de suspension Ferme pour Agression envers Officiel A/C du 13 Février 2019
- Dix Mille (10.000 DA) d'Amende a l'equipe du MBHM'B' Hassi Messaoud A/C du 13 Février 2019.

- **TRAITEMENT AFFAIRES COUPE DE WILAYA SENIORS**

AFFAIRE N° 148 / Match : CSBT TEMACINE / MOC CHAAMBA (SEN) DU 12/02/2019.

Joueurs Exclus :

-NACIRI Abdelhamid	Lic n°1810060	MOC	01 Match Ferme Cumul de Cartons
--------------------	---------------	-----	---------------------------------

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire de la Commission

Le Président de la Commission

A-HALIMI

M.MESSAOUDI